

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

UN NOUVEAU GUIDE POUR LA CONSTRUCTION DES QUAIS ET DES ABRIS À BATEAUX

Ville-Marie, le 29 octobre 2012 – C'est à la suite de demandes d'information fréquemment émises par plusieurs riverains et municipalités que l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT) et la Ville de Rouyn-Noranda ont uni leurs efforts pour mettre sur pied un *Guide pratique pour les quais et les abris à bateau*.

Ce tout nouveau guide est un outil pratique s'adressant aux riverains qui désirent entretenir, rénover ou construire ces types de structures aux abords des plans d'eau, et ce, tout en respectant l'environnement ainsi que la réglementation en vigueur.

Ce guide abondamment illustré présente les types de construction autorisés dans le littoral ainsi que les démarches à entreprendre pour s'assurer de la conformité des travaux. Les personnes concernées pourront ainsi faire des choix éclairés et dans certains cas, s'éviter de mauvaises surprises.

Cette initiative régionale arrive à point et s'avère d'autant plus intéressante qu'il s'agit du premier document de référence du genre adapté à la réalité québécoise. Le guide est disponible dans les bureaux de l'OBVT et de la Ville de Rouyn-Noranda. Il est également possible de télécharger la version électronique sur les sites internet de l'OBVT (www.obvt.ca) et de la Ville (www.rouyn-noranda.ca).

-30 -

Pour entrevue : Ambroise Lycke, biologiste, M. Sc.
Directeur général
OBVT
Tél. : 819 629-5010, poste 2
Cell. : 819 629-8526
ambroise.lycke@obvt.ca

Geneviève Trudel, M. Sc.
Conseillère en environnement
Ville de Rouyn-Noranda
Tél. : 819 797-7110, poste 7406
genevieve.trudel@rouyn-noranda.ca



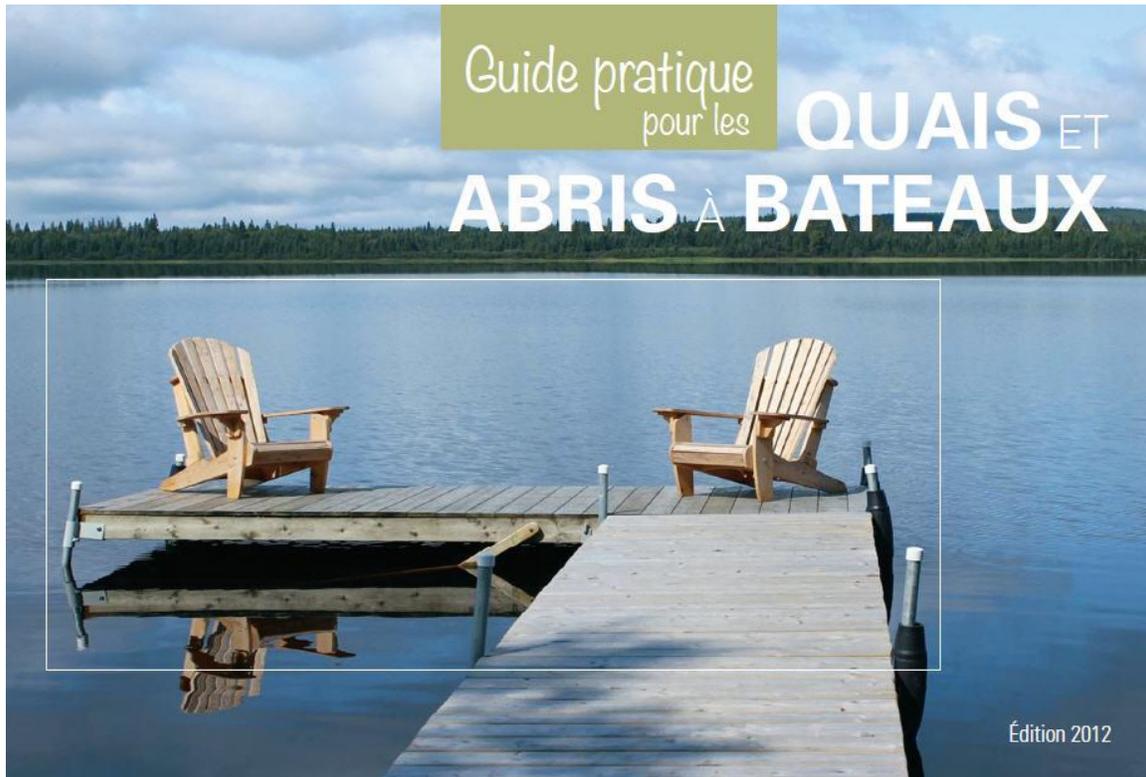


OBVT
Organisme
de bassin versant
du Témiscamingue



Ville de
Rouyn-Noranda

Photo



Le nouveau Guide pratique pour les quais et les abris à bateaux